

**/** Projet de délibération 22

**ENVIRONNEMENT. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. INFORMATION AU CONSEIL**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.3642-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole de Lyon exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle assure à ce titre la collecte, le traitement, l'élimination et la valorisation de ces déchets.

Conformément à l'article D.2224-1 du CGCT, la Métropole de Lyon présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des DMA destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel a été présenté, pour l'exercice 2023, au conseil de Métropole le 16 décembre 2024 (Délibération n° 2024-2584).

En application de l'article D.2224-3 du CGCT, le maire présente au conseil municipal le rapport transmis par la Métropole de Lyon, dont le contenu est précisé dans ce même article.

## **I – Prévention et collecte des déchets**

En 2023, le périmètre de la Métropole de Lyon couvre 59 communes pour 1 424 069 habitants (+0,53 % par rapport à 2022). La population vénissienne s'élève à 66 363 habitants.

### **1. Prévention des déchets**

2023 est la 5ème année de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024 de la Métropole, visant une réduction des déchets ménagers et assimilés de plus de 5kg/an/habitant.

En 2023, la mise en œuvre des actions du PLPDMA s'est poursuivie, avec de nombreuses actions telles que :

- l'espace donnerie associé à la déchetterie de Venissieux, depuis 2022.
- la présence de 8 composteurs partagés en pied d'immeuble ou de quartier et de 9 sites de compostage partagé autonome en établissement, installés par la Métropole sur le territoire de Venissieux.
- la mise en place de sessions de sensibilisation sur la thématique de la prévention et du tri dans les écoles, auprès des relais ou lors d'évènements dédiés: Fête de Quartier Parilly/Jules Guesde, Fête de quartier Perrault, Fête de quartier A. France, Fête de Quartier Jean Moulin, Fête de Quartier Centre-Péri, évènement Les Grands RDV, auprès du Centres Sociaux des Minguettes, Atelier "Entretien mon habitat sans produit nocif" au sein de la Maison de quartier Darnaise, Atelier Réparation participative Electronique au CS de Parilly, Buffets Zéro Déchet Zéro Gaspi auprès de la mairie.
- la Métropole a poursuivi en 2023 ses actions d'accompagnement au changement auprès des habitants pour améliorer le tri. Ainsi, ce sont près de 800 foyers qui ont été sensibilisés à l'usage de 22 nouveaux silos de tri multi-matériaux sur le quartier Léo Lagrange à Venissieux.

### **2. Collecte des déchets**

L'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant est de : - 15,1 % de 2010 à 2023 (de 427,1 kg par habitant en 2010 à 362,8 en 2023) et respecte l'objectif fixé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC : - 15 % de 2010 à 2030. On observe une diminution des quantités de déchets ménagers assimilés produits par habitant (- 4,3 % de 2022 à 2023) sur l'ensemble des flux (- 5,2 % sur les ordures ménagères résiduelles, - 3,7 % sur les emballages légers et papiers, - 5,3 % sur les déchetteries, etc.).

La déchetterie de Vénissieux a collecté 5 550 tonnes de déchets en 2023, contre 5 586 tonnes en 2022 et 5 682 tonnes en 2021, soit une baisse de 0,64 %.

En 2023, 1932 m<sup>3</sup> de dépôts sauvages ont été ramassés sur le domaine public.

Les chiffres détaillés par type de déchet sont présentés pour la Métropole et Vénissieux dans le tableau suivant :

#### Evolution des quantités collectées

Quantité collectée	Métropole 2022 (kg/an/habitant)	Métropole 2023 (kg/an/habitant)	Evolution Métropole 2022-2023	Vénissieux 2022 (kg/an/habitant)	Vénissieux 2023 (kg/an/habitant)	Evolution Vénissieux 2022-2023
Ordures ménagères résiduelles	213,5	208,26	-2,45 %	263,0	262,9	- 0,04 %
Collecte sélective (emballages et papiers)	43,1	41,45	-3,83 %	26,8	26,5	-1,16 %
Verre	23,2	22,29	-3,92 %	8,4	8,05	-4,17 %
<b>Total Ordures ménagères</b>	<b>279,8</b>	<b>272</b>	<b>-2,8 %</b>	<b>298,2</b>	<b>297,4</b>	<b>-0,3 %</b>

A Vénissieux, la quantité de DMA par habitant est supérieure à la moyenne métropolitaine (297,4 kg/an/habitant contre 279,8 pour la Métropole) mais continue à diminuer entre 2022 et 2023.

### 3. Traitement des déchets

Dans le cadre du traitement des DMA, le taux de valorisation matière et énergie s'élève à 95,6 % (contre 94,3 % en 2022) dont :

- 62,8% des déchets orientés vers la valorisation énergétique (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de collecte sélective...) contre 62,4 % en 2022,
- 32,8 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage, remblaiement (déchets en provenance des déchetteries, de la collecte sélective, dépôts sauvages, verre, emballages...) contre 31,9 % en 2022,
- 4,4 % des déchets orientés vers le stockage (encombrants et gravats n'ayant pas pu être valorisés...), contre 5,7 % en 2022.

La performance de recyclage des emballages est en baisse (54 % contre 60 % en 2022) et encore éloignée de l'objectif national de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : l'amélioration du process (notamment lié à la réouverture du centre de tri de Nicollin) et l'extension des consignes de tri permettent de capter un maximum du gisement. Cependant, le taux de refus de tri en entrée de centre de tri (correspondant au geste de tri des habitants) est en augmentation (36,4 % en 2023 contre 32,9 % en 2022) et vient pénaliser les résultats.

### 4. Actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Différentes mesures ont été poursuivies en 2023 pour limiter l'impact de l'activité de gestion des déchets sur l'homme et l'environnement telles que :

- bilan des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités : au global, la gestion des déchets génère 222 kg eqCo2/hab en brut (contre 226 kg eqCO2/hab en 2022) ;
- achat de bennes à ordures ménagères électriques et formation des agents de l'atelier ULVI à ce matériel ;

- les deux unités de valorisation énergétique ont permis d'alimenter l'équivalent de 17 850 foyers par l'électricité produite, et 1 réseaux de chaleur (39 312 équivalents logements).

## 5. Bilan financier

Les dépenses du service s'élèvent à 175,9 M€ HT / 183,5 M€ TTC (+ 12,5 % par rapport à 2022).

Les recettes issues des activités s'élèvent à 40,5 M€ HT (soit - 9,3 % par rapport à 2022), réparties comme suit :

### - recettes industrielles : 77 % (31,4 M€ HT)

dont vente de matière issue de la collecte sélective (y compris verre) : 4,3 M€ (8,1 M€ en 2022)

dont vente de matière issue des déchetteries : 1,8 M€ (2,8 M€ en 2022)

dont recettes liées à la valorisation énergétique : 25,1 M€ (21,4 M€ en 2022)

- Chaleur, électricité : 18,7 M€

- Traitement des déchets non ménagers + autres collectivités : 6,3 M€

- Vente de métaux : 0,15 M€

### - soutiens et aides : 22 % (8,6 M€ HT)

- contribution des usagers : 1 % (0,5 M€ HT) – y compris redevance d'accès en déchetterie

Le coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années sont les suivants :

Coût aidé par flux							
EN K€ HT	TOUS FLUX	OMR	Bio déchets	Verre	Recyclables	Déchetteries	Collectivités & professionnels
Coût complet total	175 884 k€	79 491 k€	7 890 k€	3 353 k€	42 210 k€	21 207 k€	21 732 k€
Recettes	40 469 k€	17 462 k€	165 k€	911 k€	11 737 k€	2 252 k€	7 941 k€
<b>Coût aidé</b>	<b>135 415 k€</b>	<b>62 028 k€</b>	<b>7 724 k€</b>	<b>2 442 k€</b>	<b>30 473 k€</b>	<b>18 955 k€</b>	<b>13 792 k€</b>
EN € HT / TONNE	TOUS FLUX	OMR	Bio déchets	Verre	Recyclables	Déchetteries	Collectivités & professionnels
<b>Coût aidé</b>	<b>222,00 €</b>	<b>199,00 €</b>	<b>2 031,00 €</b>	<b>77,00 €</b>	<b>516,00 €</b>	<b>159,00 €</b>	<b>164,00 €</b>
EN € HT / HABITANT	TOUS FLUX	OMR	Bio déchets	Verre	Recyclables	Déchetteries	Collectivités & professionnels
<b>Coût aidé</b>	<b>95,00 €</b>	<b>44,00 €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>21,00 €</b>	<b>13,00 €</b>	<b>10,00 €</b>

Le coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets est le suivant :

	TOUS FLUX	OMR	Bio déchets	Verre	Recyclables	Déchetteries	Collectivités & professionnels
<b>Coût complet collecte</b>	106 362 k€	46 583 k€	6 110 k€	3 353 k€	24 801 k€	12 070 k€	13 541 k€
<b>Coût complet traitement</b>	69 522 k€	32 908 k€	1 779 k€	- €	17 409 k€	9 138 k€	8 191 k€
<b>Coût complet total</b>	<b>175 884 k€</b>	<b>79 491 k€</b>	<b>7 890 k€</b>	<b>3 353 k€</b>	<b>42 210 k€</b>	<b>21 207 k€</b>	<b>21 732 k€</b>

EN € HT / TONNE	TOUS FLUX	OMR	Bio déchets	Verre	Recyclables	Déchetteries	Collectivités & professionnels
<b>Coût complet collecte</b>	174,00 €	149,00 €	NS	105,00 €	420,00 €	101,00 €	161,00 €
<b>Coût complet traitement</b>	114,00 €	105,00 €	NS	- €	295,00 €	77,00 €	97,00 €

<b>Coût complet total</b>	<b>288,00 €</b>	<b>255,00 €</b>	<b>NS</b>	<b>105,00 €</b>	<b>715,00 €</b>	<b>178,00 €</b>	<b>258,00 €</b>
---------------------------	-----------------	-----------------	-----------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>EN € HT / HABITANT</b>	<b>TOUS FLUX</b>	<b>OMR</b>	<b>Bio déchets</b>	<b>Verre</b>	<b>Recyclables</b>	<b>Déchetteries</b>	<b>Collectivités &amp; professionnels</b>
<b>Coût complet collecte</b>	75,00 €	33,00 €	NS	2,00 €	18,00 €	9,00 €	10,00 €
<b>Coût complet traitement</b>	49,00 €	23,00 €	NS	- €	12,00 €	6,00 €	6,00 €
<b>Coût complet total</b>	<b>124,00 €</b>	<b>56,00 €</b>	<b>NS</b>	<b>2,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>15,00 €</b>	<b>15,00 €</b>

Les montants de principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivants :

<b>Principales prestations rémunérées de 2022 à 2023 (en millions d'euros TTC)</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>VARIATION 2022 - 2023</b>
<b>PRÉVENTION</b>			
<b>Compostage domestique</b>	1,5	1,3	- 13,3 %
<b>COLLECTE</b>			
<b>Collecte en bacs</b>	28,4	28,8	+ 1,4 %
<b>Collecte en silos</b>	3,1	2	- 35,5 %
<b>Exploitation des déchetteries</b>	9,7	10,1	+ 4,1 %
<b>Prestations d'intérim pour la collecte</b>	1,3	1,8	+ 38,5 %
<b>TRAITEMENT</b>			
<b>Tri des déchets recyclables</b>	11,9	13,3	+ 11,8 %
<b>Valorisation des déchets de déchetteries</b>	7,4	7,7	+ 4,1 %
<b>(dont compostage des déchets végétaux)</b>	1,2	1,3	+ 8,3 %
<b>Traitement des déchets alimentaires</b>	0,2	0,5	-
<b>Valorisation énergétique - usine de Rillieux-la-Pape (Lyon Nord)</b>	12,8	12,9	+ 0,8 %
<b>Traitement des résidus d'incinération (mâchefers, REFIOM)</b>	3,3	3	- 9,1 %

## II – Évènements et initiatives à Vénissieux

Par la politique de Développement Humain Durable de Vénissieux, la ville affiche la volonté d'améliorer de manière significative le tri des déchets et le niveau de propreté, en lien avec ses partenaires.

Le Grand Rendez-vous, organisé le 30 septembre 2023, a été l'occasion d'organiser un stand sur le compostage. Le service environnement a également mené 6 animations de ramassage des déchets avec des groupes scolaires de la ville, organisé 3 journées de sensibilisation au tri des déchets et permit la réalisation d'une dizaine de "clean up day" par les groupes scolaires ou associations de la ville grâce à du prêt de matériels.

Depuis 2015, la ville a soutenu directement 6 dispositifs de compostage collectif de copropriété et gère des composteurs de quartier, à Parilly depuis 2015, au centre en 2017, à Gabriel Péri en 2018 (détruit en 2022), à Anatole France-Paul Langevin en 2019 et au Parc Dupic en 2022, qui font également l'objet d'animations régulières par les équipes de la ville. En 2023, la Ville de Vénissieux a également installé un nouveau composteur pour le groupe scolaire de Moulin à vent.

L'école Georges Levy à Vénissieux est engagé dans le projet zéro déchet porté par la Métropole de Lyon. L'année 2023 a permis de mettre en application et poursuivre les projets préparés en 2021 et 2022 (réduction de la consommation du papier, goûters zéro déchet, limitation du gaspillage alimentaire...).

Une collecte solidaire complémentaire des déchets d'équipement électrique et électronique a par ailleurs été organisée 3 fois en 2023 à Vénissieux par l'organisme Ecosystem, pour un total de 1589 kg de déchets récoltés. La poursuite de l'expérimentation de tri et de valorisation des déchets (tri du bois, cartons et biodéchets) sur 2 marchés forains, le marché de la Place Sublet et le marché des Minguettes à Vénissieux. 551 tonnes ont ainsi pu être collectées et valorisées en 2023 (contre 609,6t en 2022). Cette expérimentation prend fin au 31 décembre 2023. Au 1er janvier 2024, tous les marchés forains de la Métropole seront soumis au tri de leurs déchets. Les communes prendront à leur charge la gestion de ce service, soit en direct, soit avec un accompagnement porté par le service du nettoyage de la Métropole.

En 2023, la plateforme de compostage de déchets alimentaires des Alchimistes située à Vénissieux a permis de traiter 351 tonnes de déchets, soit 9 % du gisement. Le déploiement des bornes à biodéchets organisé par la Métropole de Lyon devrait se réaliser sur le territoire de Vénissieux en 2024.

Les données complètes du rapport annuel 2023 sont à la disposition du public auprès de la Direction du Cadre de Vie, service Environnement, (5<sup>ème</sup> niveau de l'Hôtel de Ville de Vénissieux) ainsi que sur le site de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/pratique/publications-dechets>

Un affichage informera le public des modalités d'accès à ces informations et un certificat d'affichage sera adressé à la Métropole de Lyon.

Vu l'article L.2224-14-1 du CGCT, relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des DMA destiné notamment à l'information des usagers .

Vu l'article D.2224-3 du CGCT, relatif aux rapports en conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale .

Considérant l'obligation de présenter chaque année à l'assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des DMA .

Je vous demande de :

- Prendre acte de ce rapport annuel 2023.

Le Maire,

**Michèle PICARD**